

ECO
PASS

L'avantage extralégal
éco-responsable

sodexo

Pourquoi opter pour l'Eco Pass ?

L'Eco Pass, l'éco-chèque de Sodexo, offre à vos collaborateurs un avantage extralégal qui leur permet de réduire leur empreinte écologique. Il renforce également l'engagement de votre entreprise dans le développement durable. En route pour un monde plus vert !

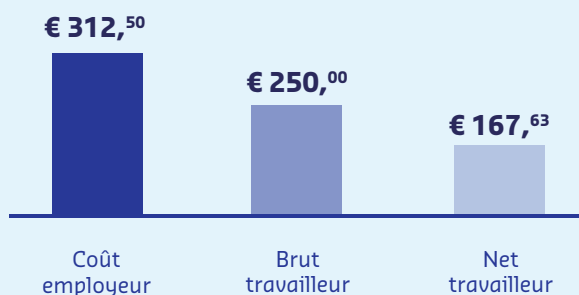


La solution durable

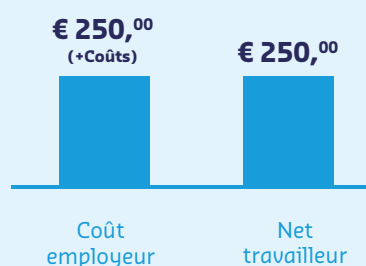
- L'Eco Pass est exonéré à 100 % de charges sociales¹ et vous propose une excellente alternative durable pour valoriser vos collaborateurs ;
- L'Eco Pass vous permet d'augmenter sensiblement le pouvoir d'achat de vos collaborateurs, à hauteur de 250 € par an et par personne ;
- L'Eco Pass a un impact positif sur la planète. Pas moins de 229.797 tonnes de CO₂ sont économisées² chaque année, ce qui correspond à 11,6 millions de trajets en voiture de Bruxelles à Ostende ;
- En offrant l'Eco Pass à vos travailleurs, vous stimulez la consommation durable.

100 % de pouvoir d'achat net pour vos collaborateurs, mais surtout fiscalement intéressant pour vous !

Pour vos collaborateurs si offert en **salaire**



Pour vos collaborateurs si offert en **éco-chèques**



100 %
de net pour vos collaborateurs



Jusqu'à
57 %
d'économie
pour l'employeur

¹ Sous réserve du respect des conditions légales (cf. « Que dit la loi ? »)

² Enquête de Co2logic, 2019.

Que dit la loi ?

Pour que l'employeur et le collaborateur (cf. A.R. 14/04/2009 et A.R. 28/11/1969) puissent bénéficier d'une exonération complète, certaines conditions doivent être respectées lors de l'octroi d'éco-chèques, notamment :

- L'éco-chèque est exclusivement destiné à l'achat de produits et services **respectueux de l'environnement** ;
- L'octroi d'éco-chèques doit être prévu dans une **convention collective ou individuelle de travail** ;
- La validité des éco-chèques est limitée à **24 mois** ;
- Le montant total attribuable s'élève à **250 € par collaborateur par an** ;
- Les éco-chèques ne peuvent être émis que par un **émetteur agréé**.



Informez-vous auprès de votre organisation sectorielle quant à l'obligation de l'octroi des éco-chèques. Que l'octroi soit obligatoire ou pas, l'éco-chèque reste un avantage extralégal bénéficiant de tous les avantages d'exonération fiscale. N'hésitez donc plus !

Les avantages de l'Eco Pass pour vos collaborateurs



Valable dans un vaste réseau très varié

Vos collaborateurs peuvent utiliser leurs éco-chèques dans plus de 12.000 points d'acceptation en Belgique, tant dans les grands supermarchés qu'auprès des commerçants locaux, mais également en ligne ! Ils ne doivent plus nécessairement sortir de chez eux pour acheter écologique et durable.



Une seule carte pour tous les chèques électroniques

Tout comme les Lunch Pass et les Cadeau Pass, les Eco Pass sont chargés sur la Sodexo Card de vos collaborateurs.



Le solde consultable à tout moment

Vos collaborateurs peuvent consulter leur solde disponible quand ils le souhaitent sur le site www.sodexo4you.be ou via l'application Sodexo4you. Ils trouveront également d'avantage d'informations sur l'écran du terminal de paiement et sur le ticket de caisse. Vos collaborateurs sont également prévenus lorsque les chèques sont chargés sur leur carte. Ils peuvent choisir de recevoir cette information par e-mail ou par sms. L'application offre aussi un aperçu des versements et des dépenses.



Les avantages de l'Eco Pass pour vos collaborateurs



Toujours plus de sécurité

La Sodexo Card est protégée par un code secret unique que vos collaborateurs peuvent personnaliser. En cas de vol ou de perte de la carte, l'argent n'est pas perdu. Il suffit à votre employé de contacter le service clientèle de Sodexo au 02/547.55.02 pour que la Sodexo Card soit bloquée et automatiquement remplacée par une nouvelle carte. Tout risque d'utilisation frauduleuse est ainsi évité.



Toujours plus proche de vos collaborateurs grâce à Sodexo4you

Sodexo reste en contact permanent avec tous vos collaborateurs et fait de leur pouvoir d'achat sa priorité. Nous les tenons informés via différents canaux digitaux : site Internet, newsletter mensuelle, application mobile, Facebook, Instagram, etc. Vos collaborateurs reçoivent de nombreux bons conseils pour dépenser leurs Eco Pass, des réductions ou des infos intéressantes.



Que peut-on acheter avec l'Eco Pass ?



Jardinage

- Outils de jardin sans moteur
- Plantes d'extérieur et bulbes
- Engrais
- Abris de jardin en bois
- ...



Équipements électroniques

- Réfrigérateur avec label ABCD
- Lave-linge avec label A
- Téléviseur avec label ABCDE
- Panneaux solaires
- ...



Produits durables

- Alimentation bio
- Produits de soin éco-labellisés
- Produits d'entretien
- Ampoules économiques
- Vêtements de seconde main
- ...



Décoration d'intérieur

- Parquet en bois
- Peinture mur ou plafond éco-labellisée
- Étagères et tablettes murales en bois
- Meubles de jardin en bois
- ...



Mobilité et voyages

- Vélos pour enfants et adultes
- Billets de train, par ex. SNCB ou Eurostar
- Séjour à l'hôtel
- ...



Consultez la liste de [tous les commerçants qui acceptent l'Eco Pass.](#)

Demandez un devis pour l'Eco Pass



**Votre conseiller Sodexo
est à votre service :**

+32 (0)2 547 55 05 sales@sodexo.be



www.sodexo4you.be
www.sodexo.be